

L'AMBROISIE EN RHONE-ALPES : RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN 2010 ET COUTS DE SANTE IMPUTABLES A L'ALLERGIE

Rhône-Alpes est la région française la plus touchée par la diffusion des pollens d'ambroisie. De ce fait, l'ambroisie est une préoccupation du 2^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2010-2014.

Cette plante annuelle invasive d'origine nord-américaine colonise les sols nus (chantiers, bords de route, parcelles agricoles...). Son pollen, émis en août et septembre, est particulièrement allergisant, et le vent peut le transporter sur plus de cent kilomètres.

Les principales manifestations cliniques sont, pour les personnes sensibles, des rhinites, des conjonctivites et des trachéites, qui peuvent parfois déclencher des formes d'asthme assez graves. En fin d'été, l'ambroisie est la principale cause d'allergies.

Ce document présente la synthèse de l'étude faite auprès des communes et intercommunalités de Rhône-Alpes en novembre 2010*, afin de mieux connaître leur perception du problème, leurs préoccupations et leurs actions par rapport à l'ambroisie.

Cette étude constitue une partie du 2^{ème} rapport* du Groupe de travail régional (regroupant plusieurs services de l'Agence Régionale de Santé avec l'appui de l'Observatoire Régional de la Santé), qui analyse aussi les données environnementales, et l'impact médico-économique de l'ambroisie en Rhône-Alpes.

Le but est de constituer un système d'information qui permette de suivre chaque année différents indicateurs liés à l'ambroisie.

* La version électronique de ce document et les rapports complets du Groupe de travail régional ambroisie sont téléchargeables sur les sites Internet suivants :

- www.ors-rhone-alpes.org (rubrique publications)
- www.ars.rhonealpes.sante.fr (rubrique santé et sécurité sanitaire / votre environnement)
- www.ambroisie.info (rubrique documentation)

Contact : Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes,
Service environnement et santé

107 rue Servient, 69418 Lyon cedex 3

E-mail : ARS-RHONEALPES-ENVIRONNEMENT-SANTE@ars.sante.fr



Plan d'ambroisie (Photo Walter Weiss)

Libération de pollen (Photo Agroscope ACW)



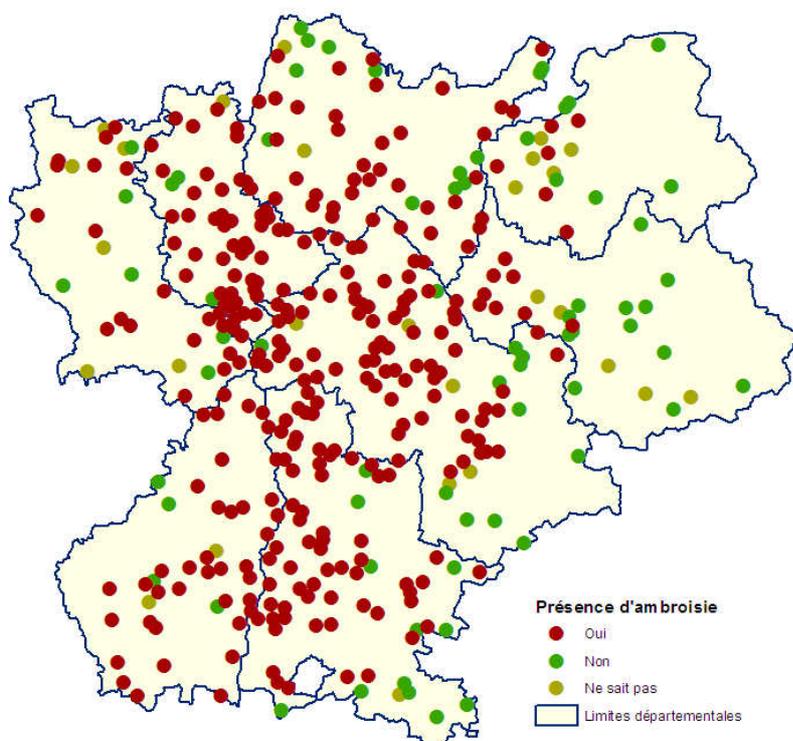
L'enquête auprès des collectivités territoriales

- ▶ Modalités de l'enquête : toutes les communes et intercommunalités de Rhône-Alpes (plus de 3000) ont été invitées par courriel à répondre à un questionnaire en ligne en novembre 2010.
- ▶ 406 collectivités (13%) ont répondu : 384 communes (dont 84% de moins de 2000 habitants) et 22 communautés de communes.
- ▶ De nombreuses réponses autour de la vallée du Rhône, connue pour son infestation par l'ambrosie (taux de réponse de plus de 20% pour l'Isère et la Drôme), mais des collectivités de toute la région ont répondu.
- ▶ La nomination d'un « référent ambrosie » est fréquente (216 collectivités, soit 53%). Certaines collectivités ont mis en place un référent alors que la présence d'ambrosie n'est pas avérée sur leur territoire.

La « ligne de front » de la présence d'ambrosie n'apparaît pas clairement

- ▶ 308 collectivités (76 % des répondants) déclarent la présence d'ambrosie sur leur territoire.
- ▶ L'ambrosie est d'abord perçue comme un problème de santé publique pour les collectivités (84%), plus qu'un problème environnemental (63%) ou agricole (41%).
- ▶ La présence d'ambrosie semble s'étaler largement de part et d'autre de la vallée du Rhône, les territoires semblant actuellement non touchés étant l'extrême Est de la région, vers les massifs de haute montagne de Haute Savoie, de Savoie, du Sud de l'Isère et les Baronnies.
- ▶ La « ligne de front » de l'ambrosie ne se dessine pas clairement : on constate la juxtaposition de collectivités déclarant et ne déclarant pas la présence de la plante dans la Loire, le nord du Rhône, l'Ouest et l'Est de l'Ain, le sillon alpin de Genève à Grenoble, le Diois et le centre de l'Ardèche (*carte ci-dessous*).

Présence d'ambrosie déclarée par les collectivités



Les données polliniques de 2010

A partir des 15 capteurs installés en Rhône-Alpes, le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) mesure l'exposition aux pollens (dont l'ambrosie) en comptant le nombre de grains de pollens par mètre cube d'air et en estimant un indice de risque allergique par exposition au pollen (RAEP) qui va de 0 à 5.

En 2010, les six capteurs de Lyon, Lyon-est (Genas), Bourgoin-Jallieu, Roussillon, Valence et Privas (Coux) ont recueilli plus de 1300 grains de pollen d'ambrosie /m³ sur toute la saison, et il y a eu au moins 33 jours avec un RAEP supérieur ou égal à 3 sur 5.

Les six capteurs de l'Ain (Ambérieu-en-Bugey, Bourg-en-Bresse), du nord et de l'ouest du Rhône (Thizy, Craponne), de Chambéry et de Grenoble ont relevé un niveau d'exposition moindre, mais avec au moins 12 jours avec un RAEP supérieur ou égal à 3 sur 5.

Seuls les trois capteurs d'Annecy, Annemasse et Saint-Étienne ont relevé une très faible quantité de pollen avec au plus 6 jours avec un RAEP supérieur ou égal à 3 sur 5.

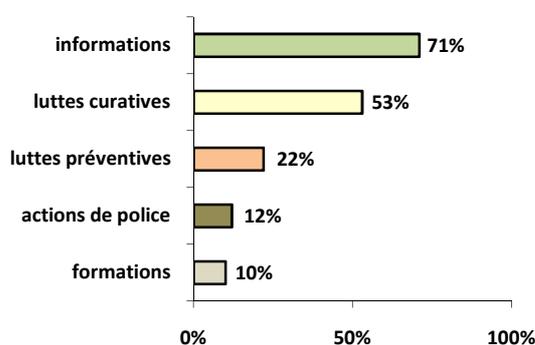
Les saisons polliniques sont variables en fonction des conditions climatiques qui influent sur la croissance et la pollinisation de l'ambrosie.

Cinq types d'actions réalisées par les collectivités territoriales entre 2008 et 2010

- ▶ 71% des 308 collectivités où l'ambrosie est présente ont mené des campagnes **d'information** et de sensibilisation du public, principalement via le bulletin municipal (52%), ou au moyen d'autres supports (plaquettes, affiches, visites de terrain, courriers, site internet).
- ▶ 53% des collectivités ont conduit des **luttés curatives**, surtout grâce au fauchage ou à l'arrachage, mais il est difficile d'estimer la surface traitée et le coût.
- ▶ 22% des collectivités ont fait des **luttés préventives**, en particulier par du fauchage adapté et des actions au niveau des chantiers.
- ▶ Les actions les moins souvent menées sont les **formations** (10%), souvent liées à des frais trop importants pour la collectivité, et les actions de **police** (12%).

Les actions des collectivités ayant de l'ambrosie

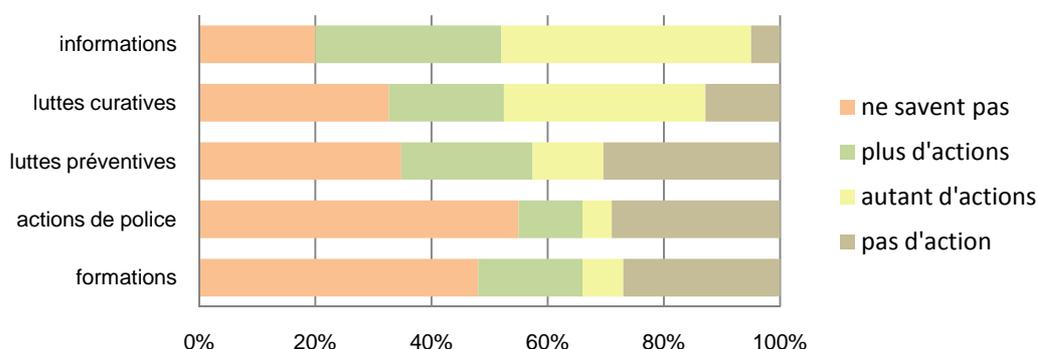
(Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100)



Les perspectives d'actions

- ▶ Les collectivités ayant de l'ambrosie souhaitent souvent maintenir leur effort ou l'augmenter, mais beaucoup ne se prononcent pas sur ce qu'il en sera (*graphique ci-dessous*).
- ▶ La plupart des répondants sont des communes de moins de 2000 habitants, et les moyens financiers et humains sont un frein à la lutte contre l'ambrosie.

Perspectives d'actions pour les collectivités ayant de l'ambrosie



- ▶ Les deux tiers des collectivités (69%) estiment nécessaire une harmonisation et une coordination des actions, mais seules 47% se disent prêtes à participer à la lutte coordonnée contre l'ambrosie.
- ▶ Les collectivités attendent une coordination des actions, par des référents à chaque échelon des pouvoirs publics et du monde agricole, avec la mise en place d'actions communes.

Des collectivités territoriales favorables à un système d'information régional

- ▶ La plupart des collectivités ayant de l'ambrosie jugent utile d'être informées sur le type d'actions possibles contre l'ambrosie (84%) et de connaître le bilan des actions faites chaque année dans la région (77%).
- ▶ 70 % des collectivités ayant de l'ambrosie jugent utile la mise en place d'un recueil d'informations sur les actions et 60% seraient prêtes à renseigner les informations sur leurs actions de lutte chaque année dans un système d'information régional.
- ▶ Les collectivités expriment une attente de formation des « référents ambrosie », qui leur permettrait de s'impliquer dans des campagnes d'information et de sensibilisation des populations, pour aboutir à des échanges d'expériences et à un système d'informations régional.

Les coûts de santé imputables à l'ambrosie en Rhône-Alpes en 2009

En 2009, 136 000 à 186 000 assurés du régime général ont été probablement concernés par l'allergie à l'ambrosie du fait de leur remboursement de médicaments anti-allergiques durant la période de pollinisation (mi-août à mi-octobre). Leur répartition sur le territoire régional (*carte ci-dessous*) correspond aux zones les plus exposées au pollen de l'ambrosie, le taux de consommateurs variant de 1 à 5 selon les cantons.

Les **coûts de santé** imputables à l'ambrosie sont estimés **entre 8,6 et 11,8 millions d'euros** en 2009, plus de la moitié d'entre eux étant dus aux médicaments anti-allergiques et aux consultations. Les autres coûts concernent les tests biologiques (immunoglobulines E spécifiques), les tests allergiques cutanés, les actes de désensibilisation, les préparations pour désensibilisation et les arrêts de travail de courte durée.

Taux de consommateurs de médicaments anti-allergiques durant la saison ambrosie 2009

(Source : Assurance Maladie, assurés de 6 à 64 ans du régime général, 2009 – exploitation ARS et ORS)

